

Termes et conditions Niedner Inc.

Acceptation des termes et conditions

Tous les fournisseurs doivent accepter les présents termes et conditions d'achats pour pouvoir fournir des biens ou des services à notre entreprise. En acceptant ces termes et conditions, le fournisseur reconnaît avoir lu, compris et accepté l'intégralité des dispositions qui y sont énoncées.

Commandes

Toutes les commandes passées auprès du fournisseur doivent être traitées conformément aux instructions fournies dans la section notes/détails sur le bon de commandes et dans les délais convenus. Le fournisseur doit confirmer chaque commande dans un délai spécifié et informer immédiatement l'acheteur de tout problème ou retard potentiel.

Prix et conditions de paiement

Les prix des biens ou des services fournis par le fournisseur doivent être compétitifs, justes et conformes aux termes convenus. Les conditions de paiement, y compris les éventuelles remises, sont négociées au cas par cas et doivent être respectées par le fournisseur.

Qualité et conformité

Le fournisseur s'engage à fournir des biens ou des services de haute qualité, conformes aux spécifications, normes et exigences convenues. Tout écart par rapport aux spécifications doit être signalé à l'acheteur avant la livraison, et des mesures correctives doivent être prises rapidement. Une demande de dérogation pourra être soumise et devra être approuvée par Niedner Inc. avant l'expédition des biens.

Livraison et logistique

Le fournisseur est responsable de l'emballage, de l'étiquetage et de la livraison des biens conformément aux instructions de l'acheteur qui se trouve dans la section "modalités d'expédition" sur le bon de commande d'achats. Tout retard ou problème de livraison doit être notifié à l'acheteur dès que possible, et le fournisseur doit coopérer pour trouver une solution satisfaisante.

Propriété intellectuelle

Tout droit de propriété intellectuelle existant sur les biens fournis par le fournisseur reste sa propriété exclusive. Le fournisseur garantit qu'il a tous les droits nécessaires pour fournir les biens ou les services, et il indemnisera l'acheteur de toute violation de droits de propriété intellectuelle.

Confidentialité

Toute information confidentielle échangée entre les parties dans le cadre de l'achat doit être traitée de manière confidentielle et ne peut être divulguée à des tiers sans le consentement écrit préalable de l'acheteur. Niedner Inc. pourra demander à certains de ses fournisseurs, de signer "l'entente de confidentialité" qui viendra compléter les règles de cette section.

Force Majeure

Si le fournisseur est dans l'impossibilité d'exécuter ses obligations aux présents termes en raison de force majeure, l'exécution de ses obligations est suspendue pour la période pendant cette force majeure. Cependant, Niedner Inc. peut à son choix annuler les commandes en question, en tout ou en partie, ou rechercher immédiatement des sources alternatives d'approvisionnement sans être en défaut aux termes de la commande. Tout achat effectué dans ces conditions est inclus dans les engagements de Niedner Inc. relatifs au volume, le cas échéant.

Responsabilité et assurance

Le fournisseur est responsable de toute perte, dommage, blessure ou responsabilité découlant de ses biens ou services. Le fournisseur doit maintenir une assurance adéquate pour couvrir ces risques et doit fournir une preuve d'assurance à l'acheteur si nécessaire.

Domages

Advenant que le fournisseur ne respecte pas ses obligations en vertu des présentes, Niedner Inc. peut lui réclamer le remboursement de tous les dommages résultant directement ou indirectement de l'exécution, de l'inexécution ou du non-respect d'une obligation, de la faute, de l'erreur, de l'omission ou de la négligence du fournisseur, ses préposés, mandataires, compagnies affiliées, sous-traitants, officiers, actionnaires, dirigeants, administrateurs ou de toute personne dont il est légalement responsable.

Indemnisation

Le fournisseur s'engage à tenir indemne et indemniser Niedner Inc. de tout dommage, perte, réclamation, blessure, décès, responsabilité, coût, dépense (y compris les honoraires d'avocats) et toute cause d'action, quelle qu'elle soit, relativement à toute action ou omission du fournisseur, de celle de ses préposés, mandataires, compagnies affiliées, sous-traitants, officiers, actionnaires, dirigeants, administrateurs ou de toute personne dont il est légalement responsable. Le fournisseur déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile et d'une police assurance dommages pour un montant minimum de deux millions de dollars canadiens ou tout montant supérieur jugé suffisants afin de protéger Niedner Inc. contre tout risque susmentionné. Sur demande de Niedner Inc. le fournisseur s'engage à fournir à Niedner Inc. une telle preuve.

Résiliation

L'acheteur se réserve le droit de résilier tout contrat d'achat avec le fournisseur en cas de violation des termes et conditions ou en cas de non-respect des engagements contractuels. La résiliation ne libère pas le fournisseur de ses obligations financières envers l'acheteur.

Loi applicable et résolution des litiges

Ce contrat, son interprétation, son exécution, son application, sa validité et ses effets sont assujettis aux lois applicables en vigueur dans la province de Québec et du Canada.

District judiciaire

Les parties conviennent, pour toute réclamation ou poursuite judiciaire pour quel motif que ce soit, relativement au contrat, de choisir le district judiciaire de St-François, province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l'audition des dites réclamations ou poursuites judiciaires à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi.

Application

Le bon de commande lie les parties aux présentes ainsi que leurs représentants légaux, cessionnaires, successeurs et ayants droit.